



FONDS DE  
DOTATION

**Contact : [fds@sauve-garde.fr](mailto:fds@sauve-garde.fr)**  
**Tél : 06.74.31.95.17**

RASSEMBLER POUR INNOVER



# Fonds de Dotation

## RASSEMBLER POUR INNOVER

Depuis maintenant 80 ans des centaines d'hommes et de femmes se relayent au sein de notre association pour défendre et protéger sur notre territoire, les plus démunis ou fragiles d'entre nous. Bénévoles et professionnels ont gardé vivant (sauvegardé), à toutes les époques, sous tous les régimes et toutes les gouvernances, leur attachement aux principes fondamentaux de citoyenneté, de démocratie et de laïcité. En plaçant les valeurs de solidarité, d'équité, de responsabilité, de respect des personnes au cœur de leurs actions, ils ont permis au secteur associatif de jouer son rôle dans la conduite des différentes politiques publiques mises en œuvre dans notre pays depuis près d'un siècle. Bien plus... de nombreuses études s'accordent à montrer que c'est bien par les associations et leurs capacités d'observation, d'innovation et parfois de revendication, que ces politiques publiques ont été construites.

**Le Fonds de Dotation Sauvegarde a pour mission** : de proposer à des entreprises petites ou grandes, engagées et responsables, un partenariat durable au service de l'innovation sociale.

En participant à l'administration du Fonds, chaque partenaire choisit son mode d'engagement en fonction de ses objectifs, de ses ambitions et de ses valeurs.

Cette dynamique de projets qui lie dans la proximité la société civile et les publics bénéficiaires, rend visible l'impact social de l'engagement des partenaires dans un souci de transparence des projets développés, de leur conduite et de leur efficacité.

### Pourquoi devenir partenaire ?

Le mécénat constitue un véritable levier de management interne.

Il améliore l'image de l'entreprise et permet de communiquer autrement.

Il permet de donner du sens aux politiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Il développe de nouveaux liens et de nouveaux réseaux avec l'ensemble des entreprises partenaires du fonds de dotation.

Il contribue au développement économique et social des entreprises ainsi qu'à celui de leur territoire.

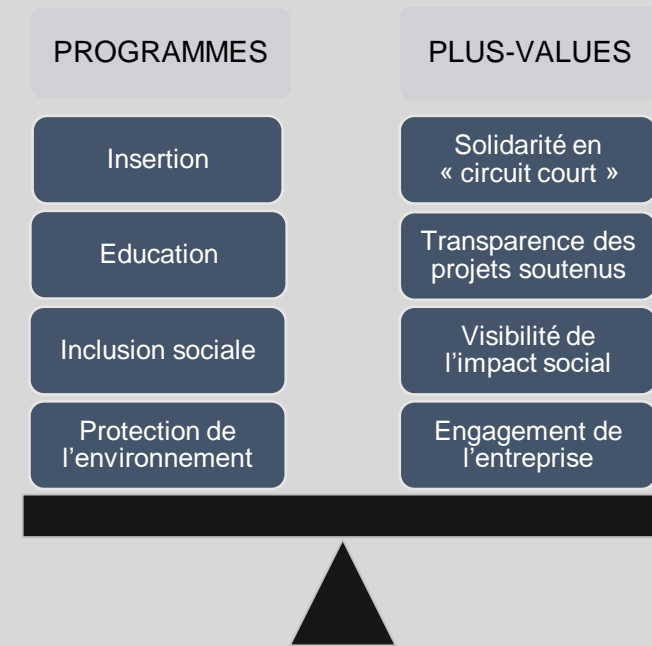
Cette capacité d'initiative semble être aujourd'hui mise à mal par de nouveaux contextes institutionnels, législatifs et réglementaires qui cantonnent peu à peu les associations dans un rôle d'opérateurs, sommées sous peine de disparaître, de répondre à des appels d'offre dont les diagnostics, les schémas et les programmes sont établis par la puissance publique. Malgré un alourdissement constant de leurs charges et un accroissement sans précédents de besoins sociaux de plus en plus complexes, les associations doivent faire avec la contraction de la dépense publique. Faut-il en conclure qu'elles doivent se résigner à renier le sens de leur engagement militant, leur devoir de solidarité ou la qualité du service rendu aux usagers ?

Face à ce constat, l'association SAUVEGARDE, souhaite par le développement de son fonds de dotation non seulement recouvrer une plus grande capacité d'innovation et d'initiative, diversifier les modes de financement de ses actions mais aussi s'inscrire avec la société civile dans un partenariat durable et institutionnel.

En effet, si les problématiques liées à l'exclusion sont depuis longtemps, le domaine « bien gardé » de quelques spécialistes : ceux du logement, ceux de la santé, ceux de l'emploi, ceux de la formation..., nous posons ici l'importance de sortir de « l'entre soi » pour créer ou renforcer de nouvelles relations avec des partenaires variés du territoire, ceux de l'entreprise, ceux de la société civile, ... en osant les solliciter et les mobiliser, et par une démarche partenariale inédite, agir ensemble au service d'objectifs mutualisés et concertés.

Tisser des liens avec les acteurs économiques comme avec les acteurs sociaux, s'ouvrir à des partenaires inhabituels porteurs de compétences nouvelles et parfois inattendues, élargir les coopérations, conjuguer les cultures et les compétences professionnelles sont les principaux enjeux du fonds de dotation.

# SOUTENIR DES ACTIONS SOCIETALES INNOVANTES, EXEMPLAIRES ET EFFICACES



## CHOISIR SON MODE D'ENGAGEMENT

en fonction de ses objectifs, de ses ambitions et de ses valeurs

### TROIS FORMES DE MÉCÉNAT

#### LE MÉCÉNAT FINANCIER

Le mécénat financier est constitué de dons en numéraires.

#### L'intérêt pour une entreprise ?

Pour une entreprise, verser une somme d'argent au Fonds de Dotation est la façon la plus simple de faire du mécénat. Le mécénat financier permet ainsi un soutien partiel ou complet à la réalisation d'un projet social.

**Exemple:** Une entreprise contribue au financement d'un projet visant la mise en place d'une auto-école accessible aux usagers des différents services de Sauvegarde.

#### LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences consiste à mettre à disposition les compétences et savoir-faire des collaborateurs de l'entreprise au service d'un projet d'intérêt général. Il peut s'agir d'une expertise technique ponctuelle ou d'un accompagnement dans la durée.

#### L'intérêt pour une entreprise ?

Le mécénat de compétence est un outil de management par la sensibilisation, l'adhésion et l'implication des collaborateurs d'une entreprise autour des causes d'intérêt général soutenues par le Fonds. Valoriser les savoir-faire des salariés est aussi vecteur de motivation et de cohésion au sein de l'entreprise et contribue au sentiment d'appartenance.

**Exemple:** Une entreprise met à disposition de l'association un collaborateur sur un temps partiel ou complet pour former des adolescents ou des adultes aux métiers du bâtiment, de l'informatique ou encore aux techniques de recherche d'emploi.

#### LE MÉCÉNAT EN NATURE

Le mécénat en nature permet à l'entreprise de fournir un soutien matériel aux projets : matériaux, fournitures, véhicules...

#### L'intérêt pour une entreprise ?

Cette forme de mécénat permet à l'entreprise de valoriser de façon très simple ses produits ou un savoir-faire particulier.

**Exemple:** Une entreprise produit et commercialise du matériel pédagogique. Elle choisit de réaliser un don de matériels tels que des outils numériques, imprimantes, permettant d'accompagner un projet de soutien scolaire dans l'apprentissage du français.

Pour les entreprises, la réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants. Pour le mécénat en nature et le mécénat de compétences, les règles sont les mêmes : l'entreprise valorise financièrement son don qui lui donne droit à la même réduction d'impôts. (Loi n° 2003 - 1311 du 1er août 2003 en faveur du mécénat)

**Exemple:** Montant du don (limité à 0.5% du CA) : 10 000 euros

Coût réel du don après réduction d'impôt sur les sociétés : 4 000 euros